

Règles d'utilisation de la messagerie de l'Éducation nationale

Personnels de la DSDEN - Équipes de circonscription - Directeurs d'école - Directeurs de SEGPA

L'utilisation du courrier électronique par les personnels de la DSDEN

Les personnels de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) disposent d'une adresse nominative prenom.nom@ac-creteil.fr pour correspondre avec l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale et les usagers.

Des boîtes fonctionnelles du type ce.93structure@ac-creteil.fr ont été créées pour représenter les divisions, les services et les missions de la DSDEN. Ces boîtes permettent d'envoyer les notes et les circulaires signées par le directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) aux chefs d'établissement, aux directeurs de CIO, aux IEN, aux directeurs d'écoles et aux équipes enseignantes du premier degré.

La boîte ce.dsden93@ac-creteil.fr permet aux usagers d'envoyer un courriel au service de l'accueil de la DSDEN.

Les boîtes fonctionnelles et les boîtes nominatives des personnels de la DSDEN sont indiquées :

- sur le site départemental, rubrique « La direction des services départementaux de l'Éducation nationale » - www.dsden93.ac-creteil.fr/annu-ia ;
- sur le répertoire académique qui est proposé depuis l'interface de messagerie (webmel) de l'académie de Créteil : <https://webmel.ac-creteil.fr>.

La Mission communication de la DSDEN 93 diffuse des lettres d'information intitulées « e-lettres ». Celles-ci récapitulent l'ensemble des informations qui proviennent des services de l'Éducation nationale. Elles sont envoyées depuis la boîte fonctionnelle infos-dsden93@ac-creteil.fr.

Les e-lettres des équipes de direction des lycées, des équipes de direction des collèges, des équipes des CIO, des équipes des circonscriptions et des directeurs d'école sont publiées chaque début de semaine en dehors des vacances scolaires.

Une e-lettre des enseignants du premier degré est envoyée deux fois par mois à l'ensemble des personnels concernés du département.

L'utilisation du courrier électronique dans les circonscriptions

Il est recommandé aux membres des équipes de circonscription de relever régulièrement leurs boîtes professionnelles *Éducation nationale* : prenom.nom@ac-creteil.fr.

Un personnel d'une circonscription ne doit pas communiquer à un enseignant ou à une famille une adresse de messagerie personnelle provenant d'un fournisseur d'accès payant. Il doit toujours privilégier son adresse *Éducation nationale*.

Il existe une boîte fonctionnelle du type ce.093xxxxx@ac-creteil.fr pour chaque circonscription. Celle-ci doit être relevée par l'IEN ou par la secrétaire de circonscription. Aucun autre membre ne doit avoir accès à cette messagerie, des informations confidentielles peuvent y circuler.

Les boîtes fonctionnelles des circonscriptions et les boîtes nominatives des membres des équipes de circonscription sont indiquées :

- sur le site de la DSDEN, rubrique « Annuaire du réseau éducatif » - www.dsden93.ac-creteil.fr/annu1d ;

- sur le répertoire académique qui est proposé depuis l'interface de messagerie (webmel) de l'académie de Créteil : <https://webmel.ac-creteil.fr>.

Des listes de diffusion utilisant le numéro de RNE (Répertoire national des établissements) d'une circonscription permettent à un IEN ou à un membre de son équipe d'envoyer des messages aux écoles maternelles et élémentaires de son secteur : l.empu-093xxxx@ac-creteil.fr et l.eepu-093xxxx@ac-creteil.fr. Ces listes sont gérées par la Division des systèmes d'information (DSI) de l'académie de Créteil.

Un personnel qui rencontre des problèmes pour l'utilisation de son courrier électronique peut demander l'aide :

- de l'animateur TICE de sa circonscription ;
- de la Division des systèmes d'information de l'académie de Créteil via l'application CECOIA (en ligne depuis le portail des applications <http://externet.ac-creteil.fr>) ;
- du Centre d'assistance et de ressources informatiques inter-académique (Cariina) des académies de Créteil, Versailles et Rouen au 0 820 36 36 36.

L'utilisation du courrier électronique dans les écoles

Il est recommandé aux enseignants des écoles de relever régulièrement leur messagerie professionnelle *Éducation nationale* et de ne pas transmettre leur adresse personnelle aux équipes de circonscription et aux familles quand celle-ci provient d'un fournisseur d'accès payant.

Une adresse fonctionnelle existe pour chaque école. Celle-ci doit être relevée par le directeur de l'école ou par la personne qui apporte une aide administrative au directeur. Cette adresse utilise le numéro de RNE de l'école et se présente sous la forme ce.093xxxx@ac-creteil.fr. Les informations émanant de la DSDEN, ou éventuellement du rectorat ou du ministère, arrivent sur la boîte *Éducation nationale* de l'école sans passer nécessairement par la circonscription.

Les boîtes fonctionnelles des écoles sont indiquées :

- sur le site de la DSDEN, rubrique « Annuaire du réseau éducatif » - www.dsden93.ac-creteil.fr/annu1d ;
- sur le répertoire académique qui est proposé depuis l'interface de messagerie (webmel) de l'académie de Créteil : <https://webmel.ac-creteil.fr>.

Un personnel qui rencontre des problèmes pour l'utilisation de son courrier électronique peut demander l'aide :

- de l'animateur TICE de sa circonscription ;
- de la Division des systèmes d'information de l'académie de Créteil via l'application CECOIA (en ligne depuis le portail des applications <http://externet.ac-creteil.fr>) ;
- du Centre d'assistance et de ressources informatiques inter-académique (Cariina) des académies de Créteil, Versailles et Rouen au 0 820 36 36 36.

L'utilisation du courrier électronique dans les SEGPA

Il est recommandé aux enseignants de SEGPA de relever régulièrement leur messagerie professionnelle *Éducation nationale* et de ne pas transmettre leur adresse personnelle aux collègues et aux familles quand celle-ci provient d'un fournisseur d'accès payant.

La liste de diffusion l.dir.segpa93@listes.ac-creteil.fr permet d'envoyer des informations à l'ensemble des directeurs de SEGPA du département ainsi qu'aux membres de la circonscription Bobigny 3 ASH. Cette liste est gérée par la circonscription Bobigny 3 ASH et la Mission communication de la DSDEN 93.

La liste de diffusion l.segpa93@ac-creteil.fr permet d'envoyer des messages aux secrétariats de direction des collèges qui disposent d'une SEGPA. Cette liste est gérée par la Division des systèmes d'information de l'académie de Créteil.

Un personnel qui rencontre des problèmes pour l'utilisation de son courrier électronique peut demander l'aide :

- de la Division des systèmes d'information de l'académie de Créteil via l'application CECOIA (en ligne depuis le portail des applications <http://externet.ac-creteil.fr>) ;
- du Centre d'assistance et de ressources informatiques inter-académique (Cariina) des académies de Créteil, Versailles et Rouen au 0 820 36 36 36.

L'accès aux applications de l'Éducation nationale

Les personnels du premier degré peuvent accéder aux services en ligne de l'Éducation nationale suivants : I-Prof, ARENA (portail des applications de l'Éducation nationale) et M@gistère (site de formation à distance), avec leurs identifiants et leurs mots de passe de messagerie nominative prenom.nom@ac-creteil.fr.

Les personnels des équipes de circonscription, les directeurs d'école et les directeurs de SEGPA peuvent également se connecter à l'extranet de la DSDEN (<http://extranet.dsden93.ac-creteil.fr>) avec leurs identifiants et mots de passe de messagerie nominative prenom.nom@ac-creteil.fr ou fonctionnelle ce.093xxxxx@ac-creteil.fr. En cas de difficultés, un message peut-être envoyé au webmestre de la DSDEN 93 à l'adresse ce.93webmestre@ac-creteil.fr.